



## Dette réglée, relance d'un second huissier 5 ans après ???

Par **maonta**, le **04/05/2016** à **22:41**

Bonjour,

J'ai besoin de votre aide...[smile17]

Au début des années 2000 mon ami a contracté un crédit pour acheter un véhicule. Il a ensuite perdu son emploi et des prélèvements n'ont pas été honoré. Ses parents s'étaient portés cautionnaires mais ils n'ont pas été importunés plus que ça. J'ai écrit au cabinet d'huissier qui avait été mandaté (suite à un titre exécutoire du tribunal en Novembre 2006), pour connaître la somme qu'il devait. Suite à la connaissance de cette somme (8600€), je leur ai ensuite proposé un échéancier à raison de 200 €/mois pour tout rembourser. En 2011, la dette était normalement soldée, après avoir réglé 10500 €.

Cette année, nous recevons des courriers d'un autre cabinet d'huissier, pour la même dette, qui nous demande encore 4700€. Avec ce courrier a été joint les échéances réglées à la société de crédit. Je donnais 200€/mois et eux déclare 150€, 110€, 90€, parfois même des mois non payés alors que j'ai retrouvé des décomptes bancaire où est stipulé que j'avais bien réglé.

J'ai contacté les 1er huissiers afin d'avoir le détail de mes échéances, et celui ci correspond à mes versements. (la dernière somme, versée en chèque après contact auprès d'eux, a pour mention sur leur document : "solde"). Selon moi, c'est une preuve de règlement terminé.

Que pouvons-nous faire ? Je ne comprends pas ces différences de montants réglés au créancier, et je ne comprends pas non plus qu'on nous relance 5 ans après.

Pouvez-vous m'aider svp ? Le nouveau cabinet d'huissiers nous donne une quinzaine de jours pour régler la situation, sinon ils procéderons à une saisie...

Merci par avance.

A très bientôt.